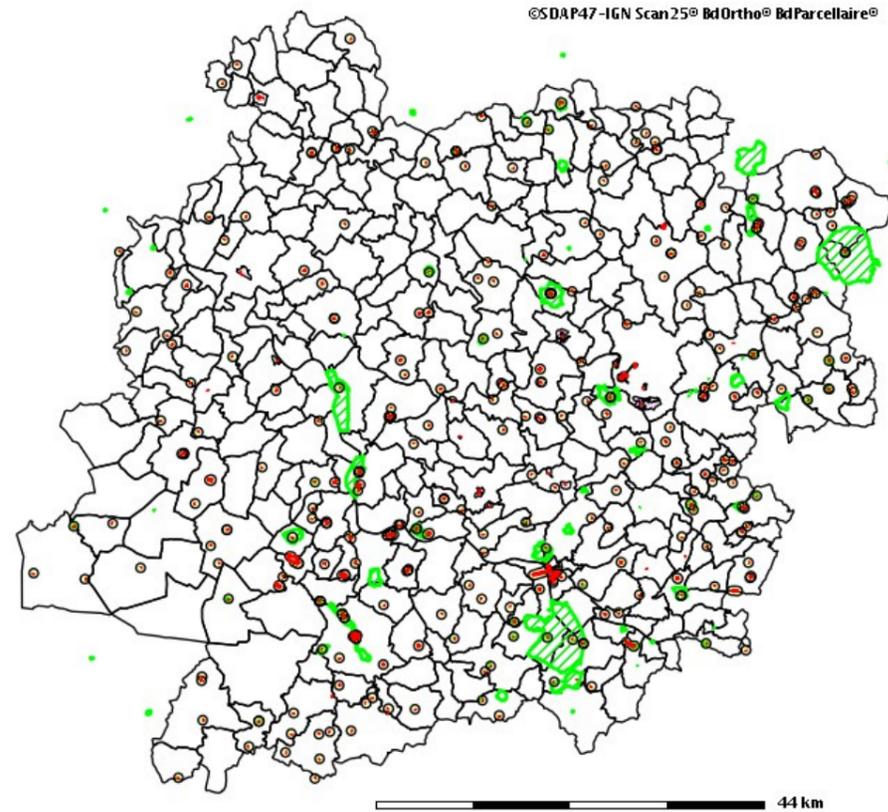


# Annexe 5 état des lieux et choix des expérimentations

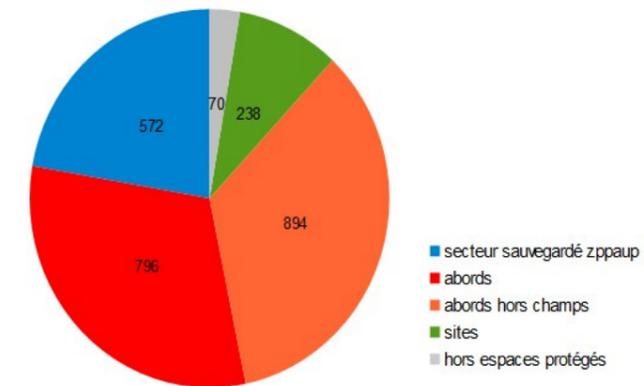
## Les espaces protégés et l'activité du droit des sols



Le Lot-et-Garonne offre un patrimoine d'exception protégé par :

espaces protégés	PSMV	1
	ZPPAUP AVAP	3
	Monuments Historiques	378
	sites	103
	patrimoine mondial	1

ADS 2013 : dossiers par servitude



autorisations	PD PA DP PC	7082
	dont STAP	2649
	dont conforme STAP	48%

## L'activité de conseil

Une bonne répartition géographique de la couverture de conseil réalisée par le CAUE et le STAP. Le nombre de conseils reste cependant limité au regard de celui des autorisations d'urbanisme.

conseil	STAP 2013	450
	CAUE 2013	240
	dont particuliers	224

ETP	STAP	7
	CAUE	6

PERMANENCES DES STAP ET DES ARCHITECTES CONSEILLERS DES CAUE EN AQUITAINE

- 0,25 à 0,5 jour par mois
- 1 jour par mois
- 2 à 3,5 jours par mois
- 4 à 7 jours par mois

CAUE  
STAP

pour le CAUE des Pyrénées-Atlantiques : les demandes des communes instructrices ne figurent pas sur la carte (données 2013)

## Caractéristiques et identification des territoires d'expérimentation

L'Agglomération Agenaise a conventionné avec le CAUE47 pour un suivi régulier au titre du conseil aux particuliers et à la collectivité, depuis le début 2014.

La communauté de commune du canton de Prayssas (10 communes), a également décidé de conventionner avec le CAUE, le STAP étant favorable à la pré instruction par un conseil appuyé et étendu à l'ensemble des territoires concernés.